



## Résilier un contrat 48 mois d'un site

-----  
Par Visiteur

Je suis artisan électricien abonné à un site depuis environs 7 mois, je m'aperçois qu'il n'y a aucune retombée, pourtant on m'a promis de m'en sortir en me montrant des lettres de témoignage positives  
Maintenant je n'arrive plus comment faire.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Je suis artisan électricien abonné à un site depuis environs 7 mois, je m'aperçois qu'il n'y a aucune retombée, pourtant on m'a promis de m'en sortir en me montrant des lettres de témoignage positives  
Maintenant je n'arrive plus comment faire.

Malheureusement, vous ne pouvez pas faire grand chose.

Vous avez signé un contrat qui vous engage sur le fondement de l'article 1134 du Code civil, selon les termes prévus par le contrat.

L'agence editrice de votre site internet semble avoir rempli ses obligations. Il ne ressort pas de sa responsabilité le Chiffre d'affaire généré par ce site, au profit de votre entreprise.

Il n'est donc pas possible de résilier ce contrat, sauf accord amiable de la société.

Très cordialement.